

SYNDICAT MIXTE FERMÉ EAU DU SUD FRANCILIEN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance en date du jour de la séance

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, Le 3 avril 2025, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, dûment et régulièrement convoqué le jour de la convocation, s'est rassemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de son président, M. Michel BISSON.

Étaient présents

Nombre de membres
composant le comité
syndical :

8

Nombre de délégués
présents ou
représentés lors de la
séance :

Début de séance : 7

Fin de séance : 7

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

MM. Michel BISSON, Jacky BORTOLI, titulaires ;

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération
M. Éric BRAIVE, titulaire ; Mme Véronique MAYEUR, titulaire ;

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine
M. Romain COLAS, titulaire ;

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
Mme Nathalie LALLIER, titulaire ;

Étaient absents excusés

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine
M. François DUROVRAY (pouvoir à M. Romain COLAS)

Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
M. Pierre BELL-LLOCH, titulaire ;

Délibération n°2025/08

Objet : Budget Principal - Syndicat Mixte Ferme Eau Du Sud Francilien- Budget Primitif - Exercice 2025



Séance du comité syndical en date du 3 avril 2025

Délibération n° DEL-2025/08

Objet : Budget Principal - Syndicat Mixte Ferme Eau Du Sud Francilien- Budget Primitif - Exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 13 février 2025,

Sur proposition du Président,

Le comité syndical du Syndicat mixte fermé Eau du Sud Parisien,

Sur proposition du président,

Ayant entendu l'exposé oral du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2025 du Budget principal SMF « Eau du Sud Parisien » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2024	TOTAL 2024	BP 2025	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2024	TOTAL 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général - charges mutualisées	335 701	335 701	250 955	74	Participation des collectivités - contributions	520 000	500 000	500 000
012	Charges de personnel - charges mutualisées	171 000	157 867	135 052	70	Participation des collectivités - refacturation charges territorialisées	30 278 136	31 179 368	33 694 606
65	Autres charges gestion courante - charges mutualisées	3 500	3 500	426					
011	Achats d'eau - charges territorialisées hors provisions	15 509 561	19 079 929	22 932 706					
011	Autres charges à caractère général - charges territorialisées hors provisions	2 112 886	2 112 886	2 012 600					
014	Taxes (AESN - VNF - EP1B) - charges territorialisées hors provisions	2 153 699	0						
	Dépenses de gestion courante (DG)	20 286 347	21 689 882	25 331 739		Recettes de gestion courante (RG)	30 798 136	31 679 368	34 194 606
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	10 511 789	9 989 486	8 862 867					
66	Frais financiers (SF)								
	Solde financier (SF = PF - FI)	-	0	0					
67	Charges exceptionnelles		1 704 671		77	Produits exceptionnels		1 704 671	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	10 066 096	9 550 660	8 289 300	002	Résultat d'exploitation reporté		6 867	
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 10 066 096	-9 543 793	-8 289 300					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	445 693	445 693	573 567					
042	Amortissements	124 262	124 262	122 289	042	Reprise de subventions			
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 124 262	-124 262	-122 289					
023	Virement à la section d'investissement	321 431	321 431	451 278					
	Total Section d'exploitation	30 798 136	33 390 906	34 194 606		Total Section d'exploitation	30 798 136	33 390 906	34 194 606



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2024	TOTAL 2024	BP 2025	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2024	TOTAL 2024	BP 2025
20	Immo incorporelles	6 350,00	6 350,00	5 000					
21	Immo corporelles	439 343	439 343,00	568 567					
					021	Virement de la section d'exploitation	321 431	321 431,00	451 278
	Dépenses réelles Invst hors dette	445 693	445 693,00	573 567		Recettes réelles Invest hors dette	321 431	321 431,00	451 278

					040	Amortissements (281+481)	124 262	124 262,00	122 289
					041	Opérations patrimoniales			
	Total Dépenses d'investissement	445 693	445 693,00	573 567		Total Recettes d'investissement	445 693	445 693,00	573 567

	Emprunt d'équilibre	-	0,00	0
--	---------------------	---	------	---

	Total Section d'investissement	445 693	445 693,00	573 567		Total Section d'investissement	445 693	445 693,00	573 567
--	--------------------------------	---------	------------	---------	--	--------------------------------	---------	------------	---------

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 451 278 €.

DIT que les établissements publics membres du syndicat ou leur régie contribuent aux frais de fonctionnement du syndicat, comme suit :

- 132 702 € de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
- 104 457 € de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne,
- 115 624 € de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de seine,
- 87 217 € de la communauté d'agglomération Grand-Orly Seine Bièvre,
- 60 000 € de communauté d'agglomération Paris-Saclay.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est nul.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame Préfète du Département de l'Essonne et publiée en ligne sur le site Internet du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien (ESF), à l'adresse www.eaudusudfrancilien.fr.

Vote NPPV	0
Absentions	0
Suffrage exprimés	7
Majorité absolue	5
Vote Pour	7
Vote Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

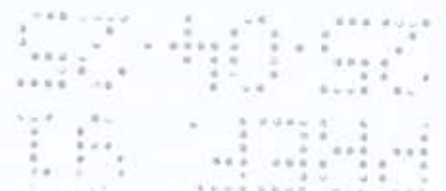
Le Président,

Michel BISSON



Acte transmis à la préfecture de l'Essonne le
Affiché / Publié le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, sis 56, avenue de Saint-Cloud (78011), ou d'un recours gracieux auprès du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.



Séance du comité syndical en date du jeudi 3 avril 2025

Note de synthèse n°2

Objet : Budget Principal – Syndicat Mixte Ferme Eau Du Sud Francilien – Budget Primitif – Exercice 2025

I - Le contexte

L'année 2023 a été une année de transition pendant laquelle ESF a préparé les conditions du plein exercice de ses compétences. Sans moyens propres conformément au choix de ses membres, le syndicat s'est appuyé sur les services de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour assurer son fonctionnement, en coordination régulière avec les représentants de ses collectivités adhérentes, du conseil départemental de l'Essonne et de la communauté d'agglomération Paris Saclay.

Au cours de l'année 2024, le syndicat s'est doté de moyens propres pour exercer pleinement ses compétences, ce qui lui a permis de reprendre les contrats d'achats d'eau précédemment portés par les EPCI membres. En 2025, il s'agit de poursuivre cette politique qui regroupe l'essentiel du budget de fonctionnement d'Eau du Sud Francilien.

Plusieurs contrats d'achat d'eau auprès d'Eau du Sud Parisien (ESP), la filiale de Suez en charge de la gestion du RISF, étaient expirés en 2024. En l'absence d'accord avec ESP sur les modalités de nouveaux contrats, le syndicat a adopté une délibération le 15 décembre 2023 permettant d'appliquer unilatéralement un tarif de l'eau à 0,50 €/m³, tarif inférieur au tarif pratiqué par Eau du Sud Parisien dans les contrats expirés, qui correspond au juste prix compte tenu des coûts d'exploitation réels. Par délibération du 13 février, Eau du Sud Francilien a actualisé ce tarif à 0,55 €/m³ à partir du 1^{er} mars 2025.

Ce budget comprend donc des charges territorialisées compensées par des recettes équivalentes de la part des EPCI concernés, ces charges correspondent :

- D'une part à la gestion d'ouvrages relevant précédemment de la CA Grand Paris Sud : usines de production d'eau de Saintry-sur-Seine et de Corbeil-Essonnes, et les achats d'eau en gros auprès de la CAMVS ;
- D'autre part à la reprise des achats d'eau à Eau du Sud Parisien, filiale de Suez, pour les territoires de la CA Val d'Yerres Val de Seine, de la CA Grand Paris Sud et des communes de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

En l'absence d'accord sur les termes de nouvelles conventions, ESF réglera à Eau du Sud Parisien des montants proportionnels aux volumes d'eau livrés à un tarif de 0,50 €/m³ puis de 0,55 €/m³ à partir du 1^{er} mars 2025.

Le budget 2025 d'ESF prévoit de provisionner la différence entre le tarif proposé par Suez dans un courrier de décembre 2023, inflaté de 2%, soit 0,834 €/m³ et les montants effectivement réglés au tarif de 0,50 €/m³ puis 0,55 €/m³ à partir du 1^{er} mars. Cette disposition correspond au principe de prudence comptable face aux risques encourus du fait d'un éventuel contentieux. S'agissant du delta avec les montants facturés par Eau du Sud Parisien, correspondant aux tarifs des contrats expirés, inflatés par leurs soins, et en cas de contentieux défavorable, il revient aux intercommunalités, chacune en ce qui les concerne, de prendre en charge celui-ci.

Les montants réglés à un tarif de 0,50 €/m³ puis à 0,55€/m³ plus les montants des provisions seront couverts par des recettes perçues auprès des EPCI concernés ou de leurs opérateurs le cas échéant.

Par ailleurs, s'agissant du fonctionnement courant du syndicat, ses charges sont couvertes par des recettes provenant des intercommunalités membres dans une clé de répartition revu, puisque la moitié de la contribution est basée sur les volumes consommés par les EPCI.

II. Le Budget Primitif 2025

1. LA SECTION D'EXPLOITATION

Le budget primitif 2025 présente une section d'exploitation équilibrée avec un montant de recettes et de dépenses de 34 194 606 €.

1.1. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation comprennent :

- ✓ **Les contributions de la part des EPCI partenaires (500 000 €)** en contrepartie des charges mutualisées, réparties comme suit :
 - 132 702 € de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
 - 104 457 € de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne,
 - 115 624 € de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de seine,
 - 87 217 € de la communauté d'agglomération Grand-Orly Seine Bièvre,
 - 60 000 € de communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Ces contributions ont fait l'objet d'un vote aux points 4 et 5 du dernier comité syndical en date du 13 février 2025.

- ✓ **Les remboursements des EPCI pour l'approvisionnement en eau potable pour 31 222 006 €.** Cette prévision comprend les coûts relatifs à l'achat d'eau, les taxes afférentes et les provisions constituées par chaque EPCI au regard de son tarif individuel contractuel. Ce poste est détaillé dans le paragraphe 1.2.2.
- ✓ **Les remboursements de la CA GPS pour la maintenance et l'entretien de ces usines mises à disposition du syndicat pour 2 472 600 €.** Cette prévision comprend l'ensemble des coûts relatifs aux usines. Ce poste est détaillé dans le paragraphe 1.2.2.

1.2. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation comprennent :

1.2.1. Les charges mutualisées

Il s'agit des charges communes au fonctionnement du syndicat ; elles sont financées par les contributions des partenaires.

- ✓ 250 955 € de charges diverses dont principalement :
 - 235 955 € d'honoraires pour l'ensemble des prestations d'assistance technique, juridique et financière, et des frais de fonctionnement du syndicat.
 - 15 000 € de remboursement concernant la mise à disposition du personnel de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.
- ✓ 135 042 € de charges du personnel ; elles comprennent la rémunération du directeur, d'un responsable administratif et d'un collaborateur. Ces 2 premiers postes restent à recruter à la suite du départ des collaborateurs.
- ✓ 426 € d'autres charges de gestion courante pour des droits d'utilisation d'un logiciel de dématérialisation des actes juridiques.

1.2.2. Les charges territorialisées

Il s'agit des charges relatives aux prestations gérées par le syndicat pour le seul compte d'un partenaire ; elles sont financées entièrement par ledit partenaire.

Ces estimations sont basées sur les postulats suivants, votés dans le point 2 du comité syndical du 13 février 2025 fixant le cadre et les conditions d'achat d'eau en gros auprès de la société Eau du Sud Parisien, filiale de la société Suez Eau France :

- Un tarif d'achat d'eau à 0,5 €/m³ à compter du 1er janvier au 28 février 2025,
- Un tarif d'achat d'eau à 0,55 €/m³ à compter du 1er mars 2025,
- Une provision couvrant la différence entre ce tarif et le tarif réclamé par la société Eau du Sud Parisien,
- Le cout des taxes perçues pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau, Voies Navigables de France, EPTB Seine Grands Lacs),
- Et une estimation des volumes d'eau au regard des consommations effectives de l'exercice 2024.

Ainsi, les inscriptions prévisionnelles du BP 2025 sont :

- ✓ L'achat d'eau pour 20 050 389 € pour, des dépenses territorialisées correspondant aux coûts spécifiquement rattachés à un EPCI :
 - 10 036 750 € pour la communauté d'agglomération Grand Paris Sud
 - 5 957 829 € pour la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
 - 4 055 810 € pour de la communauté d'agglomération Grand-Orly Seine Bièvre
- ✓ Les taxes relatives à l'achat d'eau des organismes publics suivants (2 882 317 €) : Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), Voies Navigables de France (VNF), Etablissement Public les Grands Lacs de Seine (EPTB) :
 - Soit un montant total de 1 556 765 € pour la communauté d'agglomération Grand Paris Sud
 - Soit un montant total de 881 026 € pour de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
 - Soit un montant total de 444 526 € pour la communauté d'agglomération Grand-Orly Seine Bièvre
- ✓ La sous-traitance liée à l'exploitation des usines de Saintry-sur-Seine et de la Clergerie à Corbeil-Essonnes pour le seul compte de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour 2 012 600 €.
- ✓ Les dotations aux provisions pour 8 289 300 € ; il s'agit de provisionner l'écart entre le tarif unilatéral et le tarif moyen appliqué (0,835 €/m³/HT).

Compte-tenu des contentieux en cours relatifs au montant du tarif d'achat d'eau à Eau du Sud Francilien, le syndicat est dans l'obligation de mettre en œuvre des provisions. En application du principe de prudence, des provisions pour litiges et contentieux sont prévues pour prévoir et sécuriser les conclusions du contentieux relatif à la fixation d'un tarif d'achat d'eau en gros par délibération unilatérale prise par le syndicat à défaut d'un accord relatif aux négociations en cours.

Enfin, un suivi analytique des provisions constituées par chaque EPCI membre garantissant les risques associés aux contentieux à venir sera effectué. Il permettra de savoir exactement le montant des provisions correspondant aux achats d'eau pour chacun des membres du syndicat.

- Soit un montant total de 4 180 000 € pour la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.
- Soit un montant total de 3 226 393 € pour la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.
- Soit un montant total de 882 907 € pour de la communauté d'agglomération Grand-Orly Seine Bièvre.

- ✓ Les amortissements obligatoires des immobilisations corporelles et incorporelles pour 122 289 €. Ces amortissements sont financés par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour les biens dont elle est propriétaire et mis à disposition du syndicat.
- ✓ Le virement à la section d'investissement afin de financer en partie les dépenses d'investissement pour 451 278 €.

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2024	TOTAL 2024	BP 2025	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2024	TOTAL 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général - charges mutualisées	335 701	335 701	250 955	74	Participation des collectivités - contributions	520 000	500 000	500 000
012	Charges de personnel - charges mutualisées	171 000	157 867	135 052	70	Participation des collectivités - refacturation charges territorialisées	30 278 136	31 179 368	33 694 606
65	Autres charges gestion courante - charges mutualisées	3 500	3 500	426					
011	Achats d'eau - charges territorialisées hors provisions	15 509 561	19 079 929	22 932 706					
011	Autres charges à caractère général - charges territorialisées hors provisions	2 112 886	2 112 886	2 012 600					
014	Taxes (AESN - VNF -EPTB) - charges territorialisées hors provisions	2 153 699	0						
Dépenses de gestion courante (DG)		20 286 347	21 689 882	25 331 739	Recettes de gestion courante (RG)		30 798 136	31 679 368	34 194 606
Epargne de gestion (EG = RG - DG)		10 511 789	9 989 486	8 862 867					

66	Frais financiers (SF)			
Solde financier (SF = PF - FF)		-	0	0

67	Charges exceptionnelles		1 704 671		77	Produits exceptionnels		1 704 671	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	10 066 096	9 550 660	8 289 300	002	Résultat d'exploitation reporté		6 867	
Solde exceptionnel (SE = RE - DE)		- 10 066 096	-9 543 793	-8 289 300					

Epargne brut (EB = EG+SF+SE)		445 693	445 693	573 567
-------------------------------------	--	----------------	----------------	----------------

042	Amortissements	124 262	124 262	122 289	042	Reprise de subventions			
Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)		- 124 262	-124 262	-122 289					

023	Virement à la section d'investissement	321 431	321 431	451 278
-----	--	---------	---------	---------

Total Section d'exploitation		30 798 136	33 390 906	34 194 606	Total Section d'exploitation		30 798 136	33 390 906	34 194 606
-------------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2025 présente une section d'investissement équilibrée avec un montant de recettes et de dépenses de 573 567 €.

2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent :

- ✓ 122 289 € d'amortissements obligatoires.
- ✓ 451 278 € de virement de la section d'exploitation.

Ces recettes d'investissement permettront de financer les dépenses d'investissement.

2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- ✓ 5 000 € au chapitre 20 pour l'achat de logiciels et/ou de certificats électroniques pour sécuriser le fonctionnement du syndicat.
- ✓ 568 567 € d'immobilisations corporelles (chapitre 21) :
 - 460 000 € de charges territorialisées pour GPS pour le renouvellement des usines de Saintry-sur-Seine et de Corbeil-Essonnes,
 - 106 567 € de charges mutualisées pour des études globales sur les réseaux d'eau,
 - 2 000 € pour l'achat de matériels informatiques et téléphoniques pour assurer le fonctionnement du syndicat.

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2024	TOTAL 2024	BP 2025	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2024	TOTAL 2024	BP 2025
20	Immo incorporelles	6 350,00	6 350,00	5 000					
21	Immo corporelles	439 343	439 343,00	568 567					
					021	Virement de la section d'exploitation	321 431	321 431,00	451 278
Dépenses réelles Invt hors dette		445 693	445 693,00	573 567	Recettes réelles Invest hors dette		321 431	321 431,00	451 278

					040	Amortissements (281+481)	124 262	124 262,00	122 289
					041	Opérations patrimoniales			
Total Dépenses d'investissement		445 693	445 693,00	573 567	Total Recettes d'investissement		445 693	445 693,00	573 567

Emprunt d'équilibre	-	0,00	0
----------------------------	----------	-------------	----------

Total Section d'investissement	445 693	445 693,00	573 567	Total Section d'investissement	445 693	445 693,00	573 567
---------------------------------------	----------------	-------------------	----------------	---------------------------------------	----------------	-------------------	----------------

Vous trouverez, ci-après, un tableau indiquant la répartition des charges territorialisées et de leurs refacturations entre les différents EPCI membres du syndicat :

	Charges territorialisées	Remboursement au SMF
 Grand Paris Sud	18 246 115	18 246 115
 Fonctionnement		
Achat d'eau (tarif unilatéral)	10 136 750	
AESN	1 270 340	
EPTB	129 675	
USINE CE	1 500 000	
USINE SAIN	370 000	
VNF	199 350	
Provisions	4 180 000	
 Investissement		
USINE CE	350 000	
USINE SAIN	110 000	
 Grand Orly Bièvre Seine	5 383 243	5 383 243
 Fonctionnement		
Achat d'eau (tarif unilatéral)	4 055 810	
AESN	332 978	
EPTB	50 502	
VNF	61 046	
Provisions	882 907	
 Val d'Yerres Val de Seine	10 065 248	10 065 248
 Fonctionnement		
Achat d'eau (tarif unilatéral)	5 957 829	
AESN	659 944	
EPTB	100 092	
VNF	120 990	
Provisions	3 226 393	
Total général	33 694 606	33 694 606

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009963800013	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SYNDICAT MIXTE FERME EAU SUD FRANCILIEN
--	---

POSTE COMPTABLE DE : EVRY-COURCOURONNES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET SMF EAU DU SUD FRANCILIEN (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	18
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	22
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	24
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 194 606,00	34 194 606,00

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
O			
R			
T			

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	34 194 606,00	34 194 606,00
---	---------------	---------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	573 567,00	573 567,00

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
O			
R			
T			

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	573 567,00	573 567,00
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	34 768 173,00	34 768 173,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	17 958 148,00	0,00	25 196 261,00	25 196 261,00	25 196 261,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	171 000,00	0,00	135 052,00	135 052,00	135 052,00
014	Atténuations de produits	2 153 699,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	0,00	426,00	426,00	426,00
Total des dépenses de gestion des services		20 286 347,00	0,00	25 331 739,00	25 331 739,00	25 331 739,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 066 096,00		8 289 300,00	8 289 300,00	8 289 300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		30 352 443,00	0,00	33 621 039,00	33 621 039,00	33 621 039,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	321 431,00		451 278,00	451 278,00	451 278,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	124 262,00		122 289,00	122 289,00	122 289,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		445 693,00		573 567,00	573 567,00	573 567,00
TOTAL		30 798 136,00	0,00	34 194 606,00	34 194 606,00	34 194 606,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 194 606,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 798 136,00	0,00	33 694 606,00	33 694 606,00	33 694 606,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		30 798 136,00	0,00	34 194 606,00	34 194 606,00	34 194 606,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		30 798 136,00	0,00	34 194 606,00	34 194 606,00	34 194 606,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 798 136,00	0,00	34 194 606,00	34 194 606,00	34 194 606,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 194 606,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	573 567,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	6 350,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	439 343,00	0,00	568 567,00	568 567,00	568 567,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		445 693,00	0,00	573 567,00	573 567,00	573 567,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		445 693,00	0,00	573 567,00	573 567,00	573 567,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		445 693,00	0,00	573 567,00	573 567,00	573 567,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	573 567,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	321 431,00		451 278,00	451 278,00	451 278,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	124 262,00		122 289,00	122 289,00	122 289,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		445 693,00		573 567,00	573 567,00	573 567,00
TOTAL		445 693,00	0,00	573 567,00	573 567,00	573 567,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	573 567,00
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

573 567,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	25 196 261,00		25 196 261,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 052,00		135 052,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	426,00		426,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	8 289 300,00	122 289,00	8 411 589,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		451 278,00	451 278,00
Dépenses d'exploitation – Total		33 621 039,00	573 567,00	34 194 606,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 194 606,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	568 567,00	0,00	568 567,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		573 567,00	0,00	573 567,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	573 567,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	33 694 606,00		33 694 606,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	500 000,00		500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		34 194 606,00	0,00	34 194 606,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 194 606,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		122 289,00	122 289,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		451 278,00	451 278,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	573 567,00	573 567,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	573 567,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	17 958 148,00	25 196 261,00	25 196 261,00
605	Achats d'eau	15 509 561,00	22 932 706,00	22 932 706,00
611	Sous-traitance générale	2 123 086,00	1 870 000,00	1 870 000,00
6226	Honoraires	307 381,00	334 370,00	334 370,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	120,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres	0,00	585,00	585,00
6356	Redevances occupat° domaine public	0,00	42 600,00	42 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	171 000,00	135 052,00	135 052,00
6411	Salaires, appointements, commissions	120 000,00	135 052,00	135 052,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 800,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 726,28	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 473,72	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	2 153 699,00	0,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 690 984,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	462 715,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	426,00	426,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 500,00	426,00	426,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		20 286 347,00	25 331 739,00	25 331 739,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	10 066 096,00	8 289 300,00	8 289 300,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	10 066 096,00	8 289 300,00	8 289 300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		30 352 443,00	33 621 039,00	33 621 039,00
023	Virement à la section d'investissement	321 431,00	451 278,00	451 278,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	124 262,00	122 289,00	122 289,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	124 262,00	122 289,00	122 289,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		445 693,00	573 567,00	573 567,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		445 693,00	573 567,00	573 567,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		30 798 136,00	34 194 606,00	34 194 606,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 194 606,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 798 136,00	33 694 606,00	33 694 606,00
70118	Autres ventes d'eau	27 695 601,00	31 222 006,00	31 222 006,00
70878	Remb. frais par des tiers	3 102 535,00	2 472 600,00	2 472 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	500 000,00	500 000,00
747	Subv. et participat° collectivités	0,00	500 000,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		30 798 136,00	34 194 606,00	34 194 606,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		30 798 136,00	34 194 606,00	34 194 606,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		30 798 136,00	34 194 606,00	34 194 606,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 194 606,00
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	6 350,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 350,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	439 343,00	568 567,00	568 567,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	435 893,00	566 567,00	566 567,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 450,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		445 693,00	573 567,00	573 567,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		445 693,00	573 567,00	573 567,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		445 693,00	573 567,00	573 567,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	573 567,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	321 431,00	451 278,00	451 278,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	124 262,00	122 289,00	122 289,00
28153	Installations à caractère spécifique	124 262,00	122 289,00	122 289,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		445 693,00	573 567,00	573 567,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		445 693,00	573 567,00	573 567,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		445 693,00	573 567,00	573 567,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	573 567,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	8 289 300,00		9 176 377,42	17 465 677,42	0,00	17 465 677,42
ACHAT D EAU	8 289 300,00		9 176 377,42	17 465 677,42	0,00	17 465 677,42
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	8 289 300,00		9 176 377,42	17 465 677,42	0,00	17 465 677,42

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	573 567,00	573 567,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	573 567,00	573 567,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		573 567,00	III 573 567,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		573 567,00	573 567,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	122 289,00	122 289,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	451 278,00	451 278,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire administratif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Collaborateur du président	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur Général des service	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	2,00	3,00	0,00	2,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Collaborateur du président	A	OTR		0,00	333-1_333-10	CDD Contrat duree determine
Directeur Général des service	A	OTR	1027	0,00	332-14	CDD Contrat duree determine
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.